



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 74430

Texte de la question

M. Yannick Favennec appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les graves inquiétudes des médecins mayennais et, plus particulièrement, des médecins exerçant dans le nord-est du département. En effet, l'importante pénurie de médecins généralistes les met dans l'obligation de trouver des remplaçants pour effectuer les gardes de nuit. Ils sont, à ce jour, parvenus à un accord sur la permanence des soins (PDS) et, grâce à certaines mesures de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, notamment en matière d'exonérations fiscales, ils espéraient pouvoir trouver rapidement des remplaçants. Malheureusement, les décrets relatifs à la nature et aux conditions d'attribution de ces aides ne sont pas parus, tout comme ceux relatifs aux aides à l'installation. Compte tenu des incidences de ces mesures pour la qualité des soins en zone rurale, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si les décrets doivent paraître rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74430

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8891